JOURNAL DE LA BOURSE DES AFFAIRES
BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 21 AOUT

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de Mme MADELEINE QUENO, veuve de feu Jean Jos. Bass, vs. JOSEPH JEAN-BAPTISTE EMILE BOUCHET.

UNIQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,382.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un Terrain situé dans cette ville, sur le bayou St Jean, et faisant partie de l'ancienne habitation connue sous le nom de "Desiligny."

Ledit terrain est désigné par le Numéro Cinq de l'Ile Numéro Huit, d'après un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, arpenteur, duquel il est fait mention dans un acte du 1849 et déposé en l'étude de Joseph Lisbony, alors notaire public en cette ville, pour recours.

Ledit lot No Huit est compris entre les rues Columbus, Lafarge, Rochelière et Burgundy. Le dit terrain mesure, conformément au plan ci-haut désigné neuf pouces et quatre lignes de face à la dite rue Columbus, sur cent cinquante huit pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privileges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Jeter, suivant acte en passé devant le dit notaire Lisbony, en date du 14 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 août—16, 24, 1; 3 sept.

Henry Larquié vs. B. Cohn & H. Levy.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 9,341 — En vertu d'un writ de saisie et de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la faubourg Marigny, dessus la 6 de Decatur, à 60 pieds de l'Esplanade, à prendre du coin de Decatur et Esplanade, et mesurant 30 pieds de face à la rue de Decatur, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maçonnerie à deux étages, briquetée entre pouces et couverte en ardoise à la mode.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Jeter, suivant acte en passé devant le dit notaire Lisbony, en date du 14 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 août—16, 24, 1; 3 sept.

Wm. C. C. Claiborne vs P. E. Wiltz.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,068—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de Septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un TERRAIN et un faubourg Marigny, consistant en un terrain situé dans la Quatrième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'Ile dite Ile Allie, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds de front sur la rue Claiborne et Ste Anne, contigu d'un côté au terrain No Dix-Sept et de l'autre au terrain No Dix-Neuf, Vingt, Vingt et Un et Vingt-Deux, conformément audit plan.

Lesdits terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en a faite de Edouard Lanfear, suivant acte passé devant Me Numa Jean Baptiste Dimitz, notaire public en cette ville, en date du 26 août 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 août—18, 27, sept 1 10

Succession de HENRY MYERS, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,380—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 d'août 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville et dans l'un nouveau Basin, et désigné par les Nos 3 et 4 de la Subdivision du Square No 1 de Square Bounded by Bienville et St. Louis, Claiborne and Robertson.

Le dit terrain fait partie d'un plus grand terrain acquis par le vendeur, ainsi qu'il appert par acte passé devant Me Numa Jean Baptiste Dimitz, notaire public en cette ville, en date du 26 août 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 août—18, 27, sept 1 10

W. C. Hudd vs. Joseph Simonin.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ile nommée Ile Sauvage, désigné par les Nos 8 et 9 de la Subdivision du Sud Place Lafayette, désignés par les Nos 8 et 9 de la Subdivision du Sud Place Lafayette, désignés par les Nos 8 et 9 de la Subdivision du Sud Place Lafayette, ce qui fait ensemble quatre-vingt-dix pieds de front sur la rue Girod, du Camp et Ste Marie et cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Le défendeur fait partie d'une vente faite par Mme Elmire Bonnabel, suivant acte passé devant Me Numa Jean Baptiste Dimitz, notaire public en cette ville, en date du 26 août 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 août—18, 27, sept 1 10

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Pierre-Jean Aroni.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, et dans l'habitation connue sous le nom de Lewis, Ernest Morenus et Compagnie, désignés par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, arpenteur, en date du 18 mars 1844.

Lesdits terrains ayant, ensemble américaine les dimensions suivantes, savoir:—Le No Un trente pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Girod, du Camp et Ste Marie et cent trente-trois pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout suivant le plan dressé par Alfred Forstall, alors de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans le Trois